

Réunion du 11 mai 2017 - Relevé d'échanges

Personnes présentes : François PRIGENT, Yves LE JEUNE, Bernard ROLLAND - *Lanvellec* ; Christian JEFFROY, Louissette DAGORN, Jeanne FOURNIS, Bruno FUSTEC, Jean-François LEMAIRE, Marie-Madeleine PERES, Hélène SABLON - *Plestin-les-Grèves* ; Marie-José LE CORRE, Jean-Pierre LE LEER, Denis LE MENN, Marcel PRAT - *Ploumilliau* ; André COENT (LTC), Jean-Louis COLLETTE - *Plouzélambre* ; Hervé GUELOU, Béatrice BEUZIT, Jean-Yves LE CORRE, Jean-Luc PICHOURON - *Plufur* ; Christophe ROPARTZ, Rémi DISSEZ, Jacques PREMEL - *Saint-Michel-en-Grève* ; Joël LE JEUNE (LTC), Jean-Michel LANDOUAR - *Trédrez-Locquémeau* ; Gildas MORVAN, René PILOT, Cathy-Reine RUSCICA - *Tréduder* ; Thérèse BOURHIS, Claude LANDOUAR - *Trémel* ; Maurice OFFRET, Arnaud PARISCOAT, Marcel TURUBAN - LTC.

Personnes excusées :

Assistaient : Jean-Jacques MONFORT, Anne BESNIER, Claudie GUEGAN, Julie GUITTON, Jean-Yves QUÉRÉ, Mickaël THOMAS - LTC.

Rappel de l'ordre du jour

- Mutualisation
- Urbanisme
- Action sociale : Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD)
- Accessibilité routière
- Questions diverses

A noter : les supports présentés au cours de la réunion sont annexés au relevé d'échanges

Thème	Echanges	Suite à donner
<p><u>ACTION SOCIALE / SAAS</u> Présentation du diaporama par Marcel TURUBAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi cette démarche ? - Situation sur LTC hors Ti Jikour - Ce qui est demandé par le Conseil départemental (CD) - Etat d'avancement - Comment construire l'offre ? - La gouvernance - La suite 	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse du contexte de restructuration de l'offre de services d'Aide et d'Accompagnement à domicile : démarche initiée par le CD 22 avec mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, à savoir, la contractualisation d'un partenariat décliné au travers d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), après un appel à candidatures, au lieu et place du système de tarification actuel jugé inadapté à l'évolution des besoins des personnes et à la maîtrise des enveloppes budgétaires départementales - Précision que le Bureau communautaire a examiné ce dossier et a jugé qu'il était important d'offrir une offre publique sur l'ensemble du territoire - Les élus insistent sur le maintien de la proximité des services : proximité pour les usagers, proximité dans la gouvernance - Il est fait part de l'expérience menée sur la commune de PLOUMILLIAU : livraison de courses par le facteur (expérimentation étendue à TREVOU-TREGUIGNEC) - Il est également souligné la nécessité d'aborder globalement les services aux personnes âgées - le canton de Plestin Les Grèves se propose d'être un territoire de référence et d'expertise en la matière - La place de l'aidant est également abordée, et notamment l'aide aux aidants par la mise en place d'une entrée unique. - La situation de Ti Jikour soulève des questionnements : <ul style="list-style-type: none"> • Rappel du contexte de Ti Jikour avec l'acceptation de l'AMAPA comme partenaire et, surtout, questionnement sur son devenir compte tenu de la restructuration initiée par le CD • Prise en compte ou non du statut juridique de l'AMAPA qui relève des associations loi 1908 et non 1901 même si simple partenaire de Ti Jikour Présence de l'AMAPA créant une situation juridique complexe • Une demande formulée d'associer Ti Jikour au dialogue aujourd'hui engagé avec toutes les structures concernées • A noter : autorisation accordée à Ti jikou jusqu'en 2023 • Problème pressenti sur une forme d'opposition entre le secteur public et privé • Les relations entre Ti Jikour et l'AMAPA à préciser : important que les maires des communes concernées sachent ce qu'il y a dans ce partenariat et une communication doit être faite auprès de LTC 	<p>Analyse juridique à confier au cabinet PWN sur la situation par rapport à Ti Jikour</p> <p>Dépôt de la candidature mi-juillet</p> <p>Phase d'échange et élaboration d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (démarrage au 01/01/2018)</p> <p>Au préalable, prise de compétence par LTC pour créer, développer et gérer un GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale) au Conseil communautaire du 22/06 prochain</p> <p>Après délibération communautaire, sollicitation des communes pour délibération concordante (3 mois pour donner un avis)</p>

	<p>Est évoquée, entre autres, l'organisation d'une assemblée générale à la demande des maires concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant de faire un choix : analyse juridique au préalable indiscutablement à mener par rapport à la situation de Ti Jikour afin d'être en capacité de prendre la bonne décision - 1 mois pour régler le problème - avec analyse devant permettre de mesurer les risques également encourus par les communes, membres de cette structure 	
<p><u>URBANISME</u></p> <p>Présentation du diaporama par Maurice OFFRET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert de compétence PLU à l'intercommunalité - Rappels - Les actualités de l'urbanisme sur le territoire de LTC 	<ul style="list-style-type: none"> - A une inquiétude exprimée sur le PLUi car jugeant que cela n'est pas adapté aux communes rurales, il est répondu qu'il convient de le voir au contraire comme très adapté : adaptation à chaque territoire même si règles communes. <p>Est également mis en avant qu'un PLUi bien travaillé devrait permettre d'éviter des contentieux car conseils juridiques renforcés en témoignent les expériences comme à BREST</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'agissant du SCOT, le fait que tout le territoire ne soit pas couvert, implique une urbanisation bloquée pour la dizaine de communes concernées - Dans le cadre du PLUi, est prévue une collaboration nécessairement active entre LTC et les communes avec une gouvernance définie avec les maires <p>Précision donnée que toute révision de PLU n'est plus possible jusqu'à l'élaboration du PLUi (pas de délai imposé pour une prescription après transfert)</p> <p>Priorité communautaire actuelle : travail, dans les prochains mois, sur le SCoT</p> <p>Il est toutefois possible d'engager par LTC des modifications et des révisions allégées des documents communaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si en matière de préemption (DPU), les élus avaient formulé une certaine appréhension quant à la capacité communautaire d'agir avec réactivité, après quelques semaines de mise en pratique, il s'avère que les retours se font rapidement. Un bilan sera toutefois fait en juin prochain - S'agissant de la taxe d'aménagement, il est prévu une augmentation et une perception par LTC mais un reversement aux communes sur la partie communale - A noter : si le service ADS était gratuit, il sera proposé qu'un financement se fasse par le biais du FPIC mais aucun impact sur les communes 	<p>Pour le SCoT : priorité donnée à l'élaboration d'un nouveau schéma dont la prescription a été votée au Conseil communautaire du 04/04/2017 avec une maîtrise d'œuvre confiée à l'ADEUPa.</p> <p>Calendrier SCoT suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic : 2017 (cf. séminaires en juin) - PADD : fin 2017 - DOO : in 2018 - Approbation du SCoT : fin 2020 <p>Pour les PLU communaux : Poursuite des procédures et suivi des procédures à venir par LTC</p>

<p><u>MUTUALISATION</u> Présentation du diaporama par André COENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisations existantes en 2016 et maintenues en 2017 - Les perspectives Le calendrier 	<p>De façon générale, éléments suivants mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de mutualisation bien que nécessaire - Des avancées positives à citer : le service instructeur, l'utilisation du bureau d'études avec un renforcement à prévoir compte tenu des nombreuses sollicitations. La mise en commun de matériels constitue également une piste très intéressante de mutualisation - Intérêt d'afficher et d'engager plus de mutualisation au titre du Schéma qui va être révisé avec mise en avant du groupement de commandes car levier d'économies d'échelle tout en permettant à chaque structure de rester maître - Rappel qu'un schéma n'est jamais figé avec évolutions toujours possibles - Idée de fonctionnement en bonne intelligence <p>Au cours de la discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crainte exprimée qu'avec une mutualisation de plus en plus renforcée, la place de la commune se pose - demande d'une gouvernance de proximité (ex des services techniques) - Des domaines à mutualiser en priorité mis en avant tels que les services techniques, les groupements de commandes permettant de disposer de la compétence d'un service spécialisé de l'Agglomération. S'il convient de rechercher l'efficacité, la technicité au moindre coût, il faut veiller à mutualiser à une échelle la plus adaptée afin d'éviter les longs déplacements, les lourdeurs administratives... - Vigilance pointée quant aux groupements de commandes car si économies d'échelle permises, attention à ne pas « casser » l'économie locale - Intérêt souligné pour les agents communaux qui dans un contexte de mutualisation peuvent voir s'offrir de nouvelles perspectives d'évolution de leur carrière. - Dossier de l'école de voile de PLESTIN-LES-GREVES évoqué <p>En conclusion, le Président de LTC s'engage à discuter du partage des retombées du CIF entre l'agglomération et les communes.</p>	<p>Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire ou du vote du budget, état d'avancement du Schéma de mutualisation présenté au Conseil communautaire de décembre 2017</p> <p>Dans l'attente, proposition de LTC d'un accompagnement par un cabinet afin d'assister les communes ou pôles</p>
<p><u>ACCESSIBILITE ROUTIERE</u> Présentation du diaporama par André COENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte - Les projets : Pont aval sur le Léguer / Rode sud-est de Lannion et contournement de Ploubezre 	<p>Rappel : projets inscrits dans le projet de territoire de LTC et les différents documents d'urbanisme des communes concernées.</p> <p>Rappel des objectifs : accessibilité au Parc Pégase, accès au sud-ouest de LTC depuis la Côte de Granit Rose, diminution de la circulation en centre-ville de LANNION, désenclaver et améliorer l'accessibilité au quartier de Nod Huel.</p> <p>Pont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'ouvrage avec variantes - Présentation de la connexion en Rive gauche et de variantes de 	

	<p>connexion en Rive Droite Rocade du sud-est et contournement de PLOUBEZRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des études déjà réalisées - Présentation du calendrier prévisionnel <p>Il est ensuite fait référence aux différents articles parus dans la presse sur ces sujets qui mentionnaient des chiffres correspondant à des dépenses non réalisées.</p> <p>La majorité des élus présents réaffirment leur volonté de voir aboutir ces deux projets et regrettent que le projet de Rocade reliant PLOUBEZRE à la zone de Bel Air ne soit pas également prioritaire. Pour les élus présents, c'est un équipement essentiel pour l'accessibilité du Sud du territoire et de l'hôpital.</p> <p>Il est demandé que les ouvrages aient le moins d'impact possible sur l'environnement et que ce soient des réussites architecturales.</p>	
--	---	--

Question diverse :

Point	Echanges	Suite à donner
<p><u>ANIMATION TERRITORIALE</u> Intervention d'Arnaud PARISCOAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel quant à l'objectif principal de ces commissions à savoir : mettre du lien entre l'agglomération et les communes - Information sur la programmation d'une 3ème commission territoriale avant la fin de l'année et également des conférences qui doivent réunir l'ensemble des conseillers municipaux des pôles Toutefois, au vu du planning des réunions, problème de calendrier pointé avec la difficulté d'avoir à multiplier les réunions - Annonce faite quant au projet de réaliser une lettre communautaire à destination des élus - Possibilité exposée pour les élus de suivre des formations pour expliquer le fonctionnement de l'agglomération. Dans cette perspective, projet proposé d'organiser un sondage. 	<p>1 seule Conférence territoriale programmée le 19/09/2017 avec à l'ordre du jour : Présentation du rapport d'activités 2016</p> <p>Edition de la 1^{ère} lettre courant septembre</p>